



FranceAgriMer

ÉTABLISSEMENT NATIONAL
DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER

Montreuil, le 4 avril 2014

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Réunion du Comité stratégique pour l'apiculture : les professionnels font le point sur les avancées du Plan de développement durable de l'apiculture et appellent à la poursuite de la transparence, des échanges et de la mobilisation de tous les acteurs de la filière apicole française

Installé depuis six mois par Stéphane Le Foll, ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, le Comité stratégique pour l'apiculture a tenu sa troisième réunion le 1^{er} avril 2014 à FranceAgriMer, sous la présidence du sénateur Alain Fauconnier.

Chargé d'assurer le suivi de la mise en œuvre du Plan de développement durable de l'apiculture et de définir les enjeux et les objectifs de la filière apicole, le Comité est composé de représentants de tous les acteurs concernés : État, parlementaires, association des Régions de France, assemblée des départements de France, producteurs, transformation / services / conditionnement / distribution, sanitaire, instituts techniques et scientifiques, assemblée permanente des chambres d'agriculture, association de protection des consommateurs, association de protection de la nature.

Le secrétariat et l'animation du Comité stratégique pour l'apiculture sont assurés par FranceAgriMer.

À l'occasion de cette séance, les membres du Comité stratégique ont consacré l'essentiel de leurs travaux à un bilan d'étape de la mise en œuvre du Plan de développement durable de l'apiculture, lancé par Stéphane Le Foll en février 2013.

Ce plan triennal (2013/2015), décliné en 15 thématiques et 117 actions, s'inscrit en cohérence :

- avec les objectifs retenus pour la filière par le Comité apicole de FranceAgriMer d'avril 2012 (augmenter le cheptel, impliquer le plus grand nombre d'apiculteurs, identifier et valoriser le miel français et développer la consommation de miel français) ;
- avec la stratégie de filière adoptée en décembre 2013 (résoudre le problème de la santé des abeilles, la France – grand pays apicole de l'Union européenne, l'apiculture – pilier de l'agro-écologie et l'apiculteur – acteur du développement rural).

À ce jour, 66 % des actions du Plan ont été engagées (dont 24 % réalisées), 31 % restent à engager et 3 % à réétudier.

Le Comité stratégique a également pris connaissance des actes forts entrepris aux niveaux français et européen pour protéger les abeilles des pesticides, de la politique de lutte contre les maladies et les prédateurs (refonte de la procédure d'évaluation des pesticides par l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA), moratoire pour l'interdiction de trois néonicotinoïdes, observatoire des résidus dans l'environnement de l'abeille, mise au point d'une méthode d'évaluation des pesticides et de surveillance épidémiologique, classement du frelon asiatique en danger sanitaire, épidémiosurveillance des maladies des abeilles, suivi des mortalités,...), des actions engagées pour faire de la France l'un des premiers pays producteurs apicoles en Europe (aide au développement et maintien des cheptels, soutien financier au développement via l'Institut de l'abeille (ITSAP) et le réseau des Associations régionales du développement apicole (ADA), guide des bonnes pratiques apicoles, structuration de la filière élevage, aide aux analyses de miel,...).

En outre, le Comité a été informé du travail réalisé sur la mesure agro-environnementale (MAE) pollinisation, sur l'instauration d'un dialogue avec les producteurs d'oléo-protéagineux (charte de pollinisation), sur le soutien à l'installation de nouveaux apiculteurs – action commune entre la fédération nationale du réseau du développement apicole (ADA France) et l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture (APCA), sur l'intégration de l'apiculture dans les plans régionaux de développement rural.

Enfin, de nouvelles pistes de travail ont été ouvertes sur l'emploi, les stages en exploitation, la fiscalité, la coordination entre le Plan de développement durable de l'apiculture et le programme Ambition bio 2017.

Une synthèse des travaux réalisés par le Comité apicole de FranceAgriMer et les différents groupes de travail associés a été présentée aux membres du Comité stratégique. Le Comité apicole, instance de dialogue et de concertation des acteurs de la filière créé en octobre 2011 par décision du directeur général de FranceAgriMer, a été associé à l'ensemble des travaux préparatoires au Plan de développement durable de l'apiculture.

Le prochain Comité stratégique pour l'apiculture se tiendra le 30 septembre 2014.

Service de presse de FranceAgriMer : presse@franceagrimer.fr

Laurence Gibert-Mesnil
Virginie Nicolet

Tél. : 01 73 30 34 05
Tél. : 01 73 30 22 54

laurence.gibert-mesnil@franceagrimer.fr
virginie.nicolet@franceagrimer.fr